

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HAMEAU (pouvoir M. BORDAT) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris – Subvention exceptionnelle à la Fondation du Patrimoine

Monsieur Maglica expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans la nuit du 15 au 16 avril, un violent incendie a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris, causant l'effondrement de la flèche de Viollet-le-Duc, la disparition de la toiture et de la charpente, et peut-être même la fragilisation d'une partie de l'édifice. En dépit du caractère spectaculaire des dommages, ce monument emblématique de la France a tenu. Après des heures de lutte contre le gigantesque incendie, l'ensemble du feu a été éteint grâce au professionnalisme et au courage des sapeurs-pompiers de Paris.

J'ai souhaité associer la Ville au grand élan de solidarité national aux côtés de l'Etat et de la Ville de Paris pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

C'est pourquoi je vous propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 5 000 € à la Fondation du Patrimoine, organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français et d'approuver la convention jointe au présent rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la Fondation du Patrimoine en vue du projet de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ;
- 2 - m'autoriser à signer la convention annexée au présent rapport ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ